



GROUPEMENT FORESTIER COOPÉRATIF ABITIBI

225, Route 393 Sud, La Sarre (Québec) J9Z 2X2

Tél. : 819-339-2083 Téléc. : 819-339-3121

Courriel : gfca@gfcabitibi.ca

PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER D'UNE FORÊT PRIVÉE

LOT(S) 29 RANG 01
 CANTON ROUSSEAU

AGRI-Bois Bérubé inc.

PROPRIÉTAIRE ~~LEON POIRIER~~

Adresse : 470, chemin Balbuzard, C.P. 437
 Rapide-Danseur (Québec)
 J0Z 3G0

Téléphone : 819-301-1717

Représentant autorisé :

No du producteur forestier : 40447

No du plan d'aménagement : 2016-2772



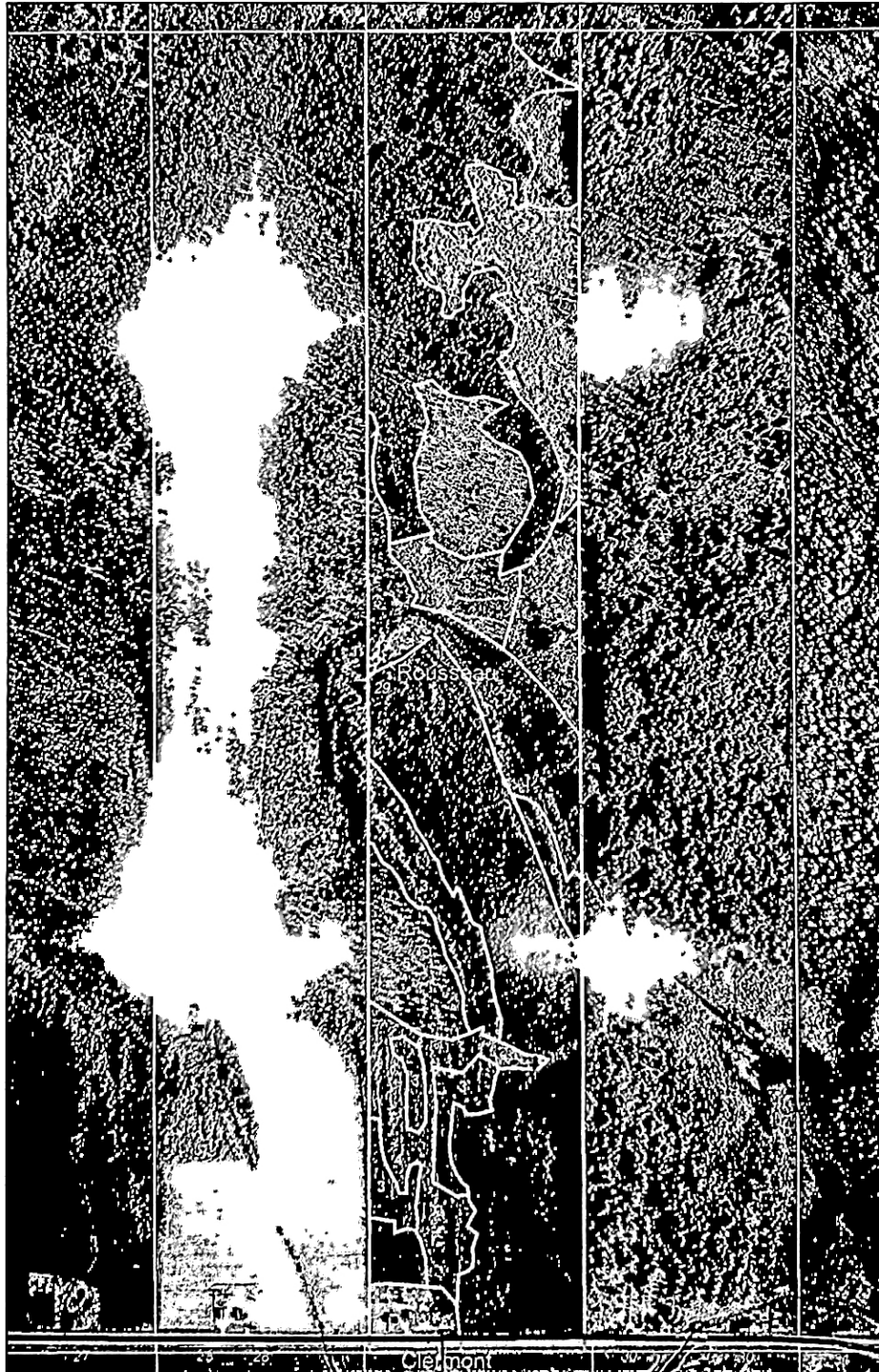
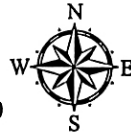
IDENTIFICATION DE LA PROPRIÉTÉ							
Municipalité	Cadastre	Rang	Unité d'évaluation	Lot	Vert Blanc	Superficie forestière	Superficie totale
Beaucanton 99060	Rousseau 2259	01	2630-87-5581	29	V	42.0	42.0
TOTAL :						42.0	42.0

OBJECTIFS DU PRODUCTEUR FORESTIER	
☒ Production forestière ☐ Production d'arbres de Noël ☐ Acériculture ☐ Aménagement de la faune	☐ Utilisation à des fins récréatives ☐ Autres (spécifiez) : ☐ Règlement municipal particulier (précisez dans la remarque)
REMARQUES :	

B CARTOGRAPHIE

Photo aérienne 2006

Échelle
1:6 500



DESCRIPTION DE LA PROPRIÉTÉ		
Numéro	Identification et caractéristiques	Superficie (ha)
1- Résidentiel	-----	0.7
2- Plantation	Pin gris - épinette noire D : A H : 8 à 12 m A : 32 ans Dr : imparfait	11.4
3- Plantation	Épinette noire - aulne - saule D : C H : 4 à 6 m A : 32 ans Dr : imparfait	2.9
4- Plantation	Épinette noire - aulne - saule D : D H : 4 à 6 m A : 32 ans Dr : mauvais	2.3
5- Dénudé humide	Épinette noire D : D H : 1 à 5 m A : 120 ans Dr : très mauvais	4.0
6- Peupleraie	Tremble - liard - aulne - saule D : A H : 5 à 10 m A : 20 ans Dr : imparfait	3.0
7- Aulnaie inondé	Aulne - saule D : A H : 3 m A : 20 ans Dr : très mauvais	3.4
8- Pessière	Épinette noire - mélèze - aulne D : B H : 1 à 6 m A : 20 ans Dr : imparfait	4.8
9- Pessière	Épinette noire D : C H : 7 à 12 m A : 70 ans Dr : mauvais	9.1
10- Peupleraie	Tremble - épinette noire D : B H : 17 à 22 m A : 60 ans Dr : imparfait	0.4
Infrastructures		
Éléments présentant des caractéristiques particulières		
D = Densité A : 100 à 80% B : 80 à 60% C : 60 à 40% D : 40% et moins H = Hauteur A = Âge Dr = Drainage		

TRAVAUX SUGGÉRÉS DE MISE EN VALEUR FORESTIÈRE DE LA PROPRIÉTÉ			
Numéro	Travaux suggérés et avis	Superficie (HA)	Échéancier proposé
1 - 5 - 7	Pas de travaux	8.1	----
2	Éclaircie commerciale	11.4	1
3 - 4	Élagage de plantation	5.2	1
6 - 8	Laisser pousser jusqu'à maturité	7.8	3
9	Coupe sélective par secteurs	9.1	1
10	Coupe finale	0.4	1
Échéancier proposé : 1 = 0 - 3 ans 2 = 3 - 7 ans 3 = 7 ans et +			
COMMENTAIRES			
La coupe sélective consiste à récolter les tiges selon des critères établis tels que l'âge, l'essence, le diamètre et l'état de santé de l'arbre.			

ACCEPTATION ET SIGNATURES

Ce plan d'aménagement forestier couvre la propriété identifiée ci-après et une modification à cette propriété a pour conséquence d'invalider ce plan.

Les travaux inscrits dans ce plan visent la mise en valeur de la propriété et sont indiqués à titre de suggestion. La réalisation de ces travaux n'est toutefois pas obligatoire. Des données supplémentaires peuvent s'avérer nécessaires avant de procéder à leur réalisation.

Il est recommandé au producteur forestier :

- de consulter son conseiller forestier et de vérifier la réglementation municipale avant d'entreprendre des travaux;
- de noter les interventions réalisées sur la propriété.

Ce plan d'aménagement forestier est valide jusqu'en **2026 - 06-01**

<u>Lot(s) 29</u>	<u>Rang(s) 01</u>	<u>Canton Rousseau</u>	<u>Municipalité de Beaucanton</u>
<u>Lot(s)</u>	<u>Rang(s)</u>	<u>Canton</u>	<u>Municipalité de</u>
<u>Lot(s)</u>	<u>Rang(s)</u>	<u>Canton</u>	<u>Municipalité de</u>

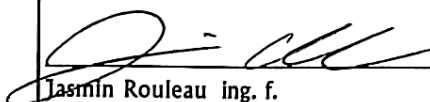
Je **Léon Poirier** reconnais avoir pris connaissance de ce plan d'aménagement forestier.


Signature du producteur forestier

5 oct 2016
date

Ce plan d'aménagement forestier a été préparé par : Olivier Gagnon

Je certifie que ce plan d'aménagement forestier est conforme aux règlements de l'agence régionale.


Jasmin Rouleau ing. f.

Nom (lettres moulées) et signature de l'ingénieur forestier

21-06-2016

Date